



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :**  
19

**Conseillers en fonction :**  
18

**Conseillers présents :**  
11

**Conseillers absents :**  
7

# Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance du lundi 21 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt et un mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingring s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du quinze mars deux mil vingt-deux.

**Présents :** Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Messieurs Olivier SARDINI, Franck SCHUBERT, Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPEL, conseillers municipaux.

**Arrivée en cours de séance :** Madame Esther SZTAJNERT (point n°2),

**Absents excusés :** Madame Peggy DOPPLER (**procuration à Madame Doris JAEGGY**), Monsieur Erick FISCHER (**procuration donnée à Monsieur Claude SCHOEFFEL**), Monsieur Aurélien FLUHR, Madame Arlette LUTTENBACHER (**procuration donnée à Monsieur Frédéric GRUNENWALD**), Monsieur Daniel MOSER (**procuration donnée à Madame Cosmina HOFFER**), Madame Virginie QUIRIN (**procuration donnée à Madame Marie-France LUTHRINGER**), Monsieur Jean-Jacques SITTER (**procuration donnée à Madame Doris JAEGGY**) conseillers municipaux.

Présents : 11  
Pouvoir : 6  
Votants : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 février 2022
4. Budget Forêt : approbation et vote du compte administratif 2021
5. Budget Forêt : approbation et vote du compte de gestion 2021
6. Budget Forêt : affectation de résultats
7. Budget Forêt : approbation et vote du budget primitif 2022
8. Personnel communal : détermination du taux de promotion dans le cadre d'un avancement de grade
9. Personnel communal : création de poste au grade de rédacteur principal 1ère classe
10. Personnel communal : recrutement de saisonniers pour l'année 2022
11. Extinction partielle de l'éclairage public
12. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la ferme auberge du Felsach
13. Tableau de présence aux élections présidentielles et législatives
14. Divers et communication

NS/AH/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h40.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents et indique les procurations données.

## N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire, en l'absence de Madame Aurélie HURST, secrétaire générale.

**N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

**Délégation 4° - marchés publics**

Le 25/02/2022 :

Signature d'un devis relatif à la fourniture de petits équipements pour les ateliers municipaux – établissements Berner, Saint-Julien-du-Sault : 423.05 euros HT, 507.66 euros TTC.

Signature d'un devis relatif à la fourniture de panneaux pour la voirie (panneaux déviation et route barrée) – entreprise Signaux Girod, Hoerdts : 584.46 euros HT, 701.35 euros TTC.

Le 02/03/2022 :

Signature d'un devis relatif au nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux – entreprise REGIO NETTOYAGE, Sausheim : 1 010 euros HT, 1 212 euros TTC.

Le 07/03/2022 :

Signature d'un devis relatif à la réfection de l'abri des Wintergés (achat de tuiles) – entreprise Big Mat, Felling : 1 094.58 euros HT, 1 313.50 euros TTC.

Le 09/03/2022 :

Signature d'un devis relatif à la fourniture de petits équipements pour les ateliers municipaux – établissements Berner, Saint-Julien-du-Sault : 522.36 euros HT, 626.83 euros TTC.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint délégué en charge des services techniques et de l'urbanisme, donne des explications quant à la fourniture de petits équipements (achat de panneaux de signalisation) et les devis concernant le nettoyage des vitres de tous les bâtiments communaux. Il apporte également des explications plus détaillées concernant le prochain chantier des Wintergés.

*Arrivée de Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, à 19h52.*

**N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 FÉVRIER 2022**

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2022, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

*DELIB N°2022/09*

**N° 4. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Au titre de l'année 2021, les résultats du compte administratif – forêt sont les suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES REALISEES</b>	<b>RECETTES REALISEES</b>
	231 155.55	290 887.54
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES REALISEES</b>	<b>RECETTES REALISEES</b>
	22 300.55	2 548.72

Section de fonctionnement                      Excédent de clôture de                      59 731.99 euros  
Section d'investissement                      Déficit de clôture de                      19 751.83 euros  
Soit un excédent global de **39 980.16 euros**.

Dans l'ensemble, le « réalisé » 2021 a connu :

\* Une hausse de :

- 3.66 % en dépenses de fonctionnement ;

- 29.08 % en recettes de fonctionnement. Les coupes de bois augmentent fortement en passant de 197 919.08 euros en 2020 à 262 380.68 euros en 2021 ;

- 774.97 % en dépenses d'investissement. Le plan de relance forêt a augmenté fortement les dépenses d'investissement en 2021 et permis la transformation par plantation de 3.43 ha.

\* Une baisse de :

-51.15% en recettes d'investissement.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021 (Excédent de fonctionnement)	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021 (Cumulé 2020 + 2021)
Investissement	-2 548.72	0.00	-19 751.83	-22 300.55
Fonctionnement	288 979.63	2 548.72	59 731.99	346 162.90
<b>TOTAL BP</b>	<b>286 430.91</b>	<b>2 548.72</b>	<b>39 980.16</b>	<b>323 862.35</b>

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune-Budget Forêt pour l'exercice 2021, qui se récapitule comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de

59 731.99 euros

Section d'investissement

Déficit de clôture de

19 751.83 euros

Soit **un excédent global de 39 980.16 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2021 du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 - Forêt, dressé par Madame Nadine SPETZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif – Forêt - et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint chargé de la Forêt ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif – Forêt ;
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion –Forêt ;
- **APPROUVE, VOTE ET ARRETE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2021 et résumés ci-dessus.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, demande quand seront versées les subventions. Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge de la forêt, explique que concernant le plan de rebond, il convient d'attendre le retour de la Collectivité européenne d'Alsace pour débiter le projet à l'automne 2022. Il précise que le projet sera rediscuté en commission.

DELIB N°2022/10

#### **N° 5. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Madame le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2021 présenté par Madame la Trésorière de Saint-Amarin, parallèlement au compte administratif de la commune et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement	Excédent de clôture de	59 731.99 euros
Section d'investissement	Déficit de clôture de	19 751.83 euros

Soit **un excédent global de 39 980.16 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2021 du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 - Forêt et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion - Forêt dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif - Forêt de l'exercice 2021,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées,
- Considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque,

DELIBERE :

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **Statuant** sur l'exécution du budget - Forêt de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. **DECLARE** à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion - Forêt dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIB N°2022/11

<b>N° 6. BUDGET FORET : AFFECTATION DE RESULTATS</b>
------------------------------------------------------

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2021 - Forêt fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2021	59 731.99 euros
Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020	286 430.91 euros
<b>Excédent de fonctionnement global 2021</b>	<b>346 162.90 euros</b>

Déficit d'investissement de l'exercice 2021	19 751.83 euros
Déficit d'investissement de l'exercice 2020	2 548.72 euros
<b>Déficit d'investissement global 2021</b>	<b>22 300.55 euros</b>

<b>Soit un excédent global de clôture 2021</b>	<b>323 862.35</b>
------------------------------------------------	-------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2021
- Forêt comme suit :

Affectation au compte 1068 (R/I)	22 300.55 euros
Affectation au compte 002 (R/F)	323 862.35 euros
Affectation au compte 001 (D/I)	22 300.55 euros

DELIB N°2022/12

<b>N° 7. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022</b>
-------------------------------------------------------------------------

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif forêt pour l'année 2022.

Le budget primitif forêt pour 2022 s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>
	500 292.35 euros	500 292.35 euros <i>dont</i> 323 862.35 euros <i>d'excédent cumulé reporté</i>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>
	48 300.55 euros <i>dont 22 300.55 euros de</i> <i>déficit cumulé reporté</i>	48 300.55 euros

**Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 548 592.90 euros.** Cela représente une hausse globale de 44 183.27 euros par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2021 dont :

- Une hausse de 51 431.44 euros en section de fonctionnement ;
- Une baisse de 7 248.17 euros en section d'investissement.

Cette hausse en section de fonctionnement s'explique par le reversement de 60 000 euros d'excédent au budget principal. Quant à la baisse en section d'investissement, elle s'explique notamment par le fait que le plan de relance initié par le gouvernement a déjà été bien suivi en 2021 : 20 000 euros ont déjà été investis en 2021, il ne reste plus que 7 600 euros à investir en 2022. Toutefois, le plan de rebond de la Collectivité européenne d'Alsace va permettre à la commune de poursuivre ses investissements en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de budget primitif forêt 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	500 292.35 euros	500 292.35 euros <i>dont</i> 323 862.35 euros <i>d'excédent cumulé reporté</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	48 300.55 euros <i>dont 22 300.55 euros de</i> <i>déficit cumulé reporté</i>	48 300.55 euros

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de **548 592.90 euros**.

DELIB N°2022/13

<b>N° 8. PERSONNEL COMMUNAL : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Le conseil municipal,**

**Sur rapport du Maire,**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49 ;
- Vu** le budget de la commune,
- Vu** le tableau des effectifs de la commune,
- Vu** l'avis favorable du comité technique n° CT2021/231 en date du 20 mai 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion (LDG) applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- Vu** l'avis favorable du comité technique n° CT2022/040 en date du 17 février 2022 relatif à la détermination des taux de promotion propre à l'avancement de grade ;
- Vu** le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

- **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer les taux de promotion propre aux avancements de grades selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière administrative			
Rédacteur territorial	B	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires ;
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget 2022.

DELIB N°2022/14

<b>N° 9. PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Le conseil municipal,**

**Sur rapport du Maire,**

- Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;  
**Vu** le budget de la commune ;  
**Vu** le tableau des effectifs de la commune ;  
**Vu** le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la création d'un poste permanent relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet compte tenu de l'évolution du poste et de la complexité des tâches qui y associées ;

**Considérant** que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De créer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, un poste permanent relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (temps complet).

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- + Gérer et assurer le suivi de l'état civil ;
- + Gérer l'actualisation des données électorales ;
- + Préparer, organiser et assurer le suivi des élections en lien avec les élus et la secrétaire générale ;
- + Gérer et assurer le suivi des actes d'urbanisme (déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis) ;
- + Gérer et assurer le suivi du cimetière (attribution des concessions, procédure d'abandons, etc.) ;
- + Assurer le suivi des inscriptions à l'école et les signalements d'instruction à domicile ;
- + Préparer le renouvellement des baux de chasse ;
- + Gérer des régies de recettes (régisseur suppléant) ;
- + Accueillir, renseigner et orienter le public en fonction de leurs demandes.

- Le Maire est chargé de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

- Le Maire est chargé de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;

- Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

DELIB N°2022/15

#### **N° 10. PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2022**

Durant l'été, la commune a pour habitude d'embaucher 4 jeunes âgés de 16 à 18 ans pour une période de travail de 15 jours chacun. Lors de la séance du 7 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de procéder, le cas échéant, à un tirage au sort pour départager les candidats.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint délégué en charge des services techniques et de l'urbanisme, explique qu'il s'agit avant tout d'une opportunité d'emploi des jeunes résidant à Fellingering, à l'occasion des vacances scolaires d'été. Cela leur permet notamment de découvrir comment fonctionne une commune.

Il précise qu'à ce jour, seules 3 candidatures ont été réceptionnées, ce qui est inférieur à la moyenne des autres années. La priorité est donnée aux adolescents âgés entre 16 et 18 ans, toutefois, s'il advenait qu'il n'y ait pas assez de candidatures dans la tranche demandée, cette opportunité pourrait être ouverte aux jeunes de plus de 18 ans.

Les horaires de travail seront identiques à ceux du service technique, soit 35h par semaine.

Afin de suppléer l'équipe technique municipale, Madame le Maire propose d'embaucher 4 personnes durant la période estivale. Les périodes de travail seront définies en collaboration avec les services techniques de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-VALIDE** l'embauche des 4 saisonniers durant la période estivale sur une base de rémunération fixée à l'indice 367 (indice majoré 340), 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle de rémunération C1 ;

**-PRECISE** que des contrats de travail pour emploi saisonnier seront pris et que chaque candidat devra passer la visite médicale obligatoire ;

**-AJOUTE** que les crédits seront inscrits à l'article 6413 du BP 2022 (personnel non titulaire) ;

**-DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.

DELIB N°2022/16

## **N° 11. EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de l'environnement.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Cette action contribuerait avant tout à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, demande quand aura lieu l'extinction totale de tous les quartiers ce à quoi Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint délégué en charge des services techniques et de l'urbanisme répond que l'extinction totale se fera progressivement pendant la période estivale et qu'il faudra bien sûr prendre en compte les retours à ce moment-là.

Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, prend à son tour la parole : il craint que cette extinction ne crée des tensions vu que l'ancienne municipalité avait déjà fait le nécessaire en mettant des leds.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, précise que cette démarche aura un impact positif et ne peut être que la bienvenue.

Madame le Maire explique que de nombreuses communes ont déjà adhéré à cette mise en place et que tout se passe bien.

Elle précise que le passage aux leds représente une belle économie financière et que l'extinction



partielle ne peut être que bénéfique d'un point de vue écologique.

Monsieur Franck SCHUBERT demande que le terme « émissions de gaz à effets de serre » ne soit pas repris dans la délibération dans le sens où cela peut créer une vraie discussion et des polémiques. Madame le Maire lui répond qu'elle va y réfléchir et le remercie de les y avoir rendu attentifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 0 heure à 4 heures dès que les horloges astronomiques seront installées.
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, de 0 h à 4h, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

DELIB N°2022/17

<b>N° 12. PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES À LA FERME AUBERGE DU FELSACH</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------

La commune de Fellingering a reçu le dossier de déclaration préalable de M. Etienne VALENTIN concernant son projet d'installation photovoltaïque sur le site du Felsach.

Pour une bonne compréhension de la présente démarche, le projet étant situé dans le périmètre de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron, une instruction spécifique est en cours au titre du code de l'environnement et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a saisi la commune pour émettre un avis sur le projet.

En définitive, l'arrêté de non-opposition au titre du Code de l'urbanisme ainsi que les différents avis des instances consultées au titre du Code de l'environnement permettront d'identifier un arrêté préfectoral autorisant les travaux au sein de la réserve avec d'éventuelles prescriptions.

Le dossier a été amendé et est désormais complet. Le conseil municipal doit maintenant émettre un avis quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du pan sud du toit de l'étable de la ferme auberge du Felsach, celle-ci étant classée en réserve naturelle ce qui nécessite une autorisation spéciale prévue par le Code de l'environnement.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Madame Esther SZTAJNERT évoque les éoliennes qui dénaturent la nature et approuve la pose de panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du pan sud du toit de l'étable de la ferme auberge du Felsach.

<b>N° 13. TABLEAU DE PRÉSENCE AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES</b>
---------------------------------------------------------------------------------

Madame le Maire explique que plusieurs postes sont à pourvoir :

- Madame le Maire sera positionnée au niveau de l'urne
- Les adjoints seront chargés des signatures
- 2 à 4 postes supplémentaires sont à prévoir

Un tableau est établi : il sera transmis à l'ensemble des conseillers.

Rapports du Maire et des Adjoint :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

Madame le Maire fait part du départ en retraite de Madame Martine KIRCHHOFFER, agent d'accueil, à partir du 1er août 2022, et que, de ce fait, un poste est à pourvoir (23 heures hebdomadaires). Madame le Maire insiste à nouveau sur le fait que, lors de la convocation aux séances du conseil municipal, il est vivement recommandé de confirmer ou d'infirmier sa présence et, le cas échéant, de faire parvenir une procuration au secrétariat de la mairie.

Madame le Maire transmet quelques dates à retenir :

- Le 26 mars 2022 se déroulera une soirée au foyer communal, organisée par l'association de Donville : « Berni Show ».
- Le 7 mai 2022 à 11 heures à Kruth, journée Unesco (classement forêt de hêtres du Grand Ventron). Un apéritif dinatoire aura lieu, sur inscription, suivi d'une balade en début d'après-midi. La participation de 3 communes à savoir, Wildenstein, Kruth et Fellingring est prévue et les enfants de l'école de Fellingring participeront à cette fête.
- Cérémonie du 8 mai 2022 à 11 heures, suivie d'un apéritif offert par la municipalité.
- Le 27 mai 2022, inauguration de l'espace Donville en présence des membres donvillais du jumelage. Madame le Maire souligne que les conseillers sont vivement invités à y participer.

 Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :

- Il explique avoir été convié à plusieurs réunions dont une du Comité du massif (structure qui gère les subventions de l'état).
- Deux réunions relatives à la gestion de la faune sauvage se sont également tenues.
- La réunion de la 4C s'est bien déroulée.
- Une réunion à Kruth a eu lieu concernant l'acheminement de la fibre de Ventron à Kruth dans le sens où le projet concerne notre territoire puisqu'il est proposé de traverser la forêt communale appartenant à Fellingring.
- Enclos-exclos : une nouvelle demande a été faite aux agriculteurs afin d'éviter la présence des cervidés et constater ainsi les différences (dedans et hors enclos). La fédération des chasseurs, invitée au débat, ne s'est jamais présentée : il souligne que cette absence est bien regrettable.

 Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :

- Participation au conseil d'école :
- + Les effectifs seront identiques pour la rentrée 2022/2023.
- + L'école a actuellement des projets avec des intervenants extérieurs.
- + Pour la semaine de ski alpin, l'équipe des enseignants remercie la municipalité pour sa participation financière concernant les trajets en bus, pris en charge en totalité par la municipalité.
- + Projet d'orchestre au sein de l'école : ils sont actuellement à la recherche de sponsors en cours. Ce projet s'effectuera en partenariat avec l'école de musique.
- Inauguration de l'espace Donville : l'organisation est en cours.
- Terrain de Madame Oberlin, au 32 Grand rue : une vente est en cours et devrait aboutir d'ici les trois prochains mois. Cette vente permettrait de couvrir les sommes engagées par la commune lors de la démolition.
- Remise du chèque du Téléthon : Madame Marie-France LUTHRINGER, conseillère municipale, intervient pour remercier les donateurs et fait part de la nouvelle organisation concernant la prochaine manifestation du Téléthon. En effet, un nouveau projet (défi) est en réflexion.
- Concernant l'Ukraine, Madame Doris JAEGGY fait part des initiatives engagées par la commune :

- + Appel à la population (dons, matériel, etc.) : les habitants ont répondu positivement à cet élan de solidarité.
- + Un don d'une valeur de 200 euros (achat de divers produits de première nécessité) a été effectué par la municipalité.

 Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

#### Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 5 déclarations préalables ont été réceptionnées :
  - o Réfection des crépis et du soubassement d'une maison le 01/03/2022
  - o Modification et le ravalement d'une façade le 01/03/2022
  - o Installation de panneaux photovoltaïques le 10/03/2022
  - o Ravalement de façade le 15/03/2022
  - o Construction d'une terrasse non couverte le 17/03/2022
- 3 permis de construire ont été réceptionnés :
  - o Mise aux normes d'habitabilité des logements existants et réhabilitation thermique – section 02 / parcelles 239, 240 et 87 le 01/03/2022
  - o Extension d'une exposition/vente et d'un atelier mécanique – section 05 le 11/03/2022
  - o Modification d'un atelier – mise en place de deux fenêtres – section 05 / parcelle 343
- 3 DIA ont été réceptionnées :
  - o 1 concernant la section 10 pour les parcelles 375 et 376 B le 02/03/2022  
La commune n'a pas usé de son droit de préemption.
    - o 1 concernant la section 01 pour la parcelle 23 et la section 10 pour la parcelle 55 le 07/03/2022  
La commune a usé de son droit de préemption.
      - o 1 concernant la section 10 pour les parcelles 301, 144, 145 et 146 le 23/02/2022  
La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

#### Equipe technique :

- Installation des panneaux forestiers après rénovation. Rénovation en cours des bacs à fleurs.
- Reprise de la toiture du foyer communal (faîtières et tuiles décrochées).
- Installation d'une seconde horloge astronomique.
- Reconditionnement du matériel d'hiver en cours.
- Ouverture prévue de la plate-forme déchets verts le mercredi 23 mars 2022 avec une petite nouveauté sur le site puisque le stockage de tonte et le stockage de feuillus et branchages se fera séparément. Des panneaux ont été mis en place en ce sens.

M. Frédéric GRUNENWALD donne des explications sur les différents travaux de l'équipe technique et parle également des bâtiments communaux anciens et de leur vétusté, notamment le foyer communal. Des travaux de toiture et de ravalement de façade seraient envisagés pour un coût estimé approximativement à 100 000 euros. Il faudra en reparler, et voir en fonction du budget et de la priorisation des projets.

Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, intervient et pose la question de possibles subventions (bâtiments anciens). Frédéric GRUNENWALD explique qu'il n'y a pas de subvention prévue pour le moment.

#### Divers travaux :

- Réalisation par l'association "Patrimoine et Emploi" d'un mur de soutènement en cours - chemin du relais.
- Bennes de tri : relance à plusieurs reprises pour le ramassage, la mise en place a été compliquée.

Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal, se porte volontaire pour fermer et ouvrir la plateforme le lundi. Monsieur Frédéric GRUNENWALD accepte et le remercie.

- Arbre tombé dans la Thur à l'arrière des logements DOMIAL situés à la sortie de Felling vers Oderen : organisation de l'enlèvement en cours avec les rivières de Haute Alsace.

#### Renouvellement de la bande de roulement RD :

Le 8 mars, rencontre avec Virginie BOURNEZ (sécurisation des routes CEA) et Eric CAVANNA.

La réfection de la bande de roulement est au programme de l'année 2022 ; il restait un doute concernant la zone située entre Wesserling et la rue de Husseren. La CCVSA a confirmé par mail qu'elle ne souhaite pas entreprendre de travaux sur les réseaux dans ce secteur.

- Discussion sur la sécurisation de l'arrêt de bus : la CeA conseille la réalisation d'un arrêt de bus en ligne

Un arrêt de bus "aux normes" demande un quai de 20m de long avec rehausse des bordures (accessibilité) et nécessite un passage pour piétons à l'arrière du bus.

- La chaussée au niveau du cimetière va être recentrée.
- La voie de ralentissement se trouve sur un terrain privé communal et ne sera pas traitée.
- Possibilité de laisser tel quel, de transformer en espace de stationnement (attention à la visibilité), de réaliser un îlot de verdure (demande le déplacement d'un syphon, le déplacement des bordures, etc..)

Le 15 mars RDV avec Royer pour la réalisation d'un chiffrage de la reprise des bordures dans le village, des siphons affaiblis, de l'accès aux plateaux, etc.

#### Deux conseillers municipaux interviennent :

- Madame Cécile STEMPFEL soulève le problème de l'aire de jeux se situant en face de l'école. Madame le Maire fait savoir que ce dossier est en cours d'instruction et que la municipalité ne peut pas intervenir pour l'instant.

Madame Cécile STEMPFEL donne également des informations concernant les jardins partagés, une fête intitulée « Jardins en fleurs » aura lieu début avril 2022.

Elle relève également la difficulté de la circulation à la gare de Wesserling.

Elle était également présente au comité consultatif environnement : la déchèterie ne sera pas opérationnelle avant 2024 (deux sites sont en discussion)

- Monsieur Franck SCHUBERT signale le manque de signalisation au niveau du viaduc situé chemin du Rammersbach. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint délégué en charge des services techniques et de l'urbanisme, explique qu'il y a un panneau et que la priorité est donnée à celui qui monte.

Monsieur Franck SCHUBERT pose également une question concernant des vacances d'appartements pour d'éventuels réfugiés ukrainiens. Madame le Maire énumère alors la liste des habitants s'étant manifestés pour mettre à disposition leurs biens immobiliers.

-----  
Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h51.

Olivier SARDINI  
Secrétaire de séance